

Mme Carolyne Paquette
Secrétaire
Commission des institutions
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Bonjour Mme Paquette,

Le Quebec Community Groups Network (QCGN) demande de considérer les remarques ci-dessous comme constituant l'essentiel de son mémoire et de les transmettre à André Bachand, à Dominique Anglade et à d'autres membres de la Commission des institutions. Ces commentaires de notre organisme reflètent notre position concernant le projet de loi n° 21 : Loi sur la laïcité de l'État.

Le QCGN désire ajouter sa voix à celle d'organismes, comme l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), qui ont exprimé leur opposition au projet de loi 21. Nous sommes fortement consternés de voir que le gouvernement du Québec est allé de l'avant avec cette mesure législative. Le QCGN considère le projet de loi 21 comme un affront aux droits de la personne et à ceux des minorités qui, s'il est adopté, constituera une violation constitutionnelle flagrante de la liberté de religion des Québécois.

Il est tout à fait irresponsable de tenter d'adopter une loi qui viole si clairement la constitution et prive les citoyens d'une liberté fondamentale sans proposer d'objectifs importants et urgents pour la société. Il est également blâmable que ce projet de loi vise nettement une petite minorité de femmes. Le projet de loi 21 est un exemple parfait de l'hégémonie de la majorité, rendu possible par le profond cynisme politique de certaines personnes disposées à exploiter les peurs irrationnelles dans leur propre intérêt.

L'intention déclarée du gouvernement de la Coalition Avenir Québec d'utiliser la disposition de dérogation pour éviter les contestations judiciaires indique que cette administration est parfaitement consciente qu'une telle législation entraînerait de nombreuses contestations. Pourtant, elle est prête à empêcher les citoyens d'avoir recours aux tribunaux. La disposition de dérogation doit être renouvelée tous les cinq ans, ce qui signifie que les affirmations du premier ministre, selon lesquelles le projet de loi 21 mettra définitivement un terme à ce fâcheux débat, ne tiennent pas debout. Même si un futur gouvernement renversait le projet de loi 21, il y aurait des dommages aux effets durables.

La communauté d'expression anglaise du Québec est de plus en plus diversifiée en raison de l'arrivée de personnes d'expression anglaise en provenance du reste du Canada et de l'immigration. La grande majorité des communautés juives, sikhes et hindoues recherchent et reçoivent des services en anglais. Les membres de ces communautés d'expression anglaise qui portent des symboles religieux se verront limités dans leur parcours professionnel par le projet de loi 21. Affectant la vitalité de nos communautés, cette législation nuira à l'ensemble de la population d'expression anglaise du Québec.

La communauté d'expression anglaise du Québec est un capital social qui renforce l'attrait du Québec chez les nouveaux arrivants. Les jeunes qui portent des symboles religieux et qui veulent faire carrière dans l'enseignement ou dans la police, par exemple, choisiront de quitter leur province d'origine, le Québec, pour tirer parti des possibilités offertes dans d'autres provinces. Du même coup, le Québec deviendra un endroit où vivre est nettement moins attrayant après les études postsecondaires. Le projet de loi 21 a une incidence sur la mobilité en ce sens que notre pays garantit à tous les Canadiens le droit de circuler librement. Néanmoins, une enseignante de l'Alberta qui porte le hijab serait incapable de travailler au Québec dans son domaine de prédilection.

En limitant les domaines d'emploi potentiels pour les personnes qui portent des signes religieux, le gouvernement du Québec compromet la rétention des jeunes Québécois. En outre, il adresse un message fort aux non-membres de la majorité francophone en leur indiquant qu'ils ne sont pas les bienvenus dans la fonction publique du Québec. Cela renforce une impression d'inégalité alors qu'on y emploie uniquement 1,8 % de Québécois d'expression anglaise, ces citoyens représentant pourtant 13,7 % de la population de la province.

Le QCGN s'inquiète de voir le gouvernement du Québec gouverner d'une manière qui divise les Québécois, ce qui ne reflète pas nos valeurs collectives profondes. La société québécoise telle que nous la connaissons est accueillante, généreuse, tolérante et progressiste sur le plan social. Le Québec que nous connaissons est un endroit qui a établi un équilibre entre le collectivisme et l'individualisme, un endroit qui a depuis longtemps rejeté l'imposition de diktats concernant les valeurs et les comportements. Nous savons aussi que le Québec est un endroit où un leadership moral et fort protège les droits de ses citoyens et les fait progresser, sans succomber à la peur et à l'ignorance populistes.

Le QCGN demande au gouvernement du Québec de retirer le projet de loi 21. Nous rejetons la nécessité d'adopter un tel projet de loi, en substance et par principe, et nous demandons au gouvernement du Québec de gouverner la province de façon à protéger, à défendre et à faire progresser les droits et libertés individuels de tous les Québécois. Nous exhortons également tous les partis politiques à respecter et à reconnaître l'énorme rôle bénéfique que la diversité linguistique, religieuse et culturelle a joué dans l'histoire du Québec et pourrait encore jouer dans le futur. Nous encourageons les Québécois, quels que soient leur origine, leur milieu ou leurs croyances, à continuer de faire preuve de leadership en tendant la main à ceux qui sont différents pour vivre ensemble dans la paix, la compréhension et la prospérité.

Le QCGN est un organisme sans but lucratif qui regroupe 60 organismes du secteur communautaire, partout au Québec. Ils répondent aux besoins de la communauté d'expression anglaise du Québec, une communauté de plus d'un million de personnes.



Geoffrey Chambers
Président